

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 24 (1987)  
**Heft:** 875

**Rubrik:** Échos des médias

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

■ (ag) M. Ducret, président du Conseil d'Etat de Genève, nous a écrit n'avoir jamais commenté sur les ondes l'expulsion au Liban d'Hasan Dib réclamé par la France.

## Un montage d'Europe 1

Et pourtant, les propos que nous avons commentés avaient bien été tenus: "nous sommes neutres", (alors qu'il s'agissait de terrorisme (*réd*), "ces chantages nous inquiètent", etc. Ils avaient été donnés quelque temps après le détournement sur Genève de l'avion d'Air-Afrique, mais avant l'affaire Hassan Dib. Dont acte. Europe 1 les a donc utilisés, sans beaucoup de scrupules, comme commentaire ou mise en perspective – ils s'y prêtaient – d'une autre affaire.

M. Ducret a donc été deux fois victime: d'un montage abusif d'Europe 1 et de ses propos malgré tout imprudents.

### Gouverner, c'est prévoir et prévoir, c'est difficile (...suite)

La législation 1987-91 va donc s'ouvrir dans des conditions bien différentes de la précédente. En moins de quatre ans – le temps d'un cycle conjoncturel – la situation a passé de la crise latente à la surchauffe presque déclarée. Du travail en perspective pour Monsieur Prix.

Et un thème de réflexion pour les responsables de la politique économique, du côté des pouvoirs publics comme de l'économie privée. Rien n'est durablement acquis, tout peut changer et profondément. Reste à savoir dans quel délai et dans quel sens. Dur métier que celui des prévisionnistes: extrapoler une tendance n'a rien de génial, prévoir à temps son retournement relève de l'exploit.

Du coup, à l'heure de la conquête spatiale et de la conception assistée par ordinateur, on gouverne encore à vue.

YJ

## ARMEE ET EMPLOI Un peu court, Monsieur Koller

■ (jd) Arnold Koller, ex-professeur d'économie et présentement chef du département militaire fédéral, ne fait pas dans la dentelle. Déjà à l'occasion d'un article paru dans le journal du PDC suisse, il avait attiré l'attention des observateurs en brochant un tableau consternant des rapports entre hommes et femmes: un monument de conservatisme et de clichés d'un autre âge.

Récemment à Neuchâtel, devant l'Union des villes suisses réunie en assemblée générale, il a analysé l'impact économique de l'armée. Le DMF emploie 20'000 personnes et grâce à ses commandes – 3 milliards par an – il assure du travail pour 20'000 autres salariés. Et d'avertir au passage que l'initiative populaire pour la suppression de l'armée met en péril un nombre d'emplois plus important encore.

Ce type de raisonnement va très probablement être ressassé à l'envi dans la campagne à venir. Il ne fait pas honneur au chef du DMF: on attend plus de conviction et de hauteur de vue de la part d'un magistrat responsable de la défense nationale. De deux choses l'une: ou le principe d'une défense armée est admis par les citoyens qui acceptent bon gré mal gré les moyens financiers de sa concrétisation; ou ce principe ne rencontre plus l'adhésion et la collectivité helvétique fait le choix d'autres investissements. Mais en aucun cas l'activité économique induite par le DMF ne peut être un argument en faveur de l'armée.

Est-on si peu sûr de la nécessité de la défense armée pour insister lourdement à chaque occasion sur les bienfaits annexes d'une institution – aide en cas de catastrophe, stimulant économique pour les régions de montagne, commandes compensatoires,... – qui n'ont rien à voir avec le fond du problème?

Après bien des rebondissements, la défunte *Semaine sportive* a trouvé un successeur (partiel): *Foot hebdo* paraît depuis le 4 septembre. Ce nouveau venu dans la presse romande en est pourtant déjà à sa quarante-neuvième année d'existence... C'est du moins ce que l'on cherche à faire croire au lecteur, en reprenant la numérotation de la *Semaine sportive*. Peu de points communs pourtant entre l'ex-«seul bi-hebdomadaire sportif romand» et le dernier-né du groupe Sonor, si ce n'est que *Foot-hebdo* a réussi, grâce à un «tiré à part» paraissant le vendredi, à rester l'organe officiel du Sport-Toto et de l'ASF (Association suisse de football). 400'000 francs de recettes annuelles (via notamment les abonnements obligatoires) sont ainsi garantis.

## ECHOS DES MEDIAS

Dans une enquête sur le monde de la FM, *Télé Top Matin* a parlé de nombreuses stations suisses et françaises. Mais pas une ligne sur *Radio Acidule*. Faut-il s'en étonner?

Parution du premier numéro de 1987 de *Comdoc-Newsletter*. Ce périodique fait deux fois par année le point sur les travaux de recherche en matière de médias. Commandes: E. Bollinger, Crêts-de-Champel 37, 1206 Genève

«C'est aussi pour emprunter à l'arc-en-ciel de quoi satisfaire nos annonceurs que nous avons modernisé notre rotative.» Cet aveu de Gil Baillod, en première page de *l'Impartial* nouvelle formule, n'a pas retenu l'attention de l'ATS. Si *l'Hebdo* a relevé la chose, la plupart des autres journaux se sont contentés de la version de l'agence, qui insiste sur «la priorité au fond et non à la forme» et «le choix difficile d'être nous-même et cela seulement».